



Escroquerie Je risque quoi

Par **Venus83**, le **26/04/2010 à 20:07**

Bonjour,

J'ai etait entendu par la police pour des Escroquerie (Objet vendu sur internet et jamais envoyé)

Mon casier judiciaire est vierge , et On ma convoqué pour une Comparution en rocnnaissance de cupabilité.

Je risque quoi concrètement ? Sachant que j'ai de quoi Remboursé une partie de la somme escroqué , Et que j'ai un travail.

Prison Ferme ? Surcis ?

Si il prononce une peine de prison ferme , est-elle mise immediatement a execution ?

Merci beaucoup

Par **Venus83**, le **26/04/2010 à 20:48**

Svp..

Par **emeraude**, le **06/06/2010 à 20:06**

Bonjour,

je risque d'avoir le même problème que toi. Peux tu me dire après combien de temps, la police t'a interpellée et aussi quelle est la peines qui a été prononcée contre toi?

Par **Cabinet SAYAGH**, le **07/06/2010 à 15:27**

Présentez vous avec un Avocat.

Si vous êtes convoqués pour une CRPC, c'est bon signe, le Parquet va vous proposer une

peine et ne s'exposera pas au risque de vous proposer du ferme;

Faites examiner le dossier par un Avocat, car soit en sus de votre casier vierge, le préjudice est minime, et c'est ce qui explique la CRPC (dans la majorité des cas) soit il y a un "loup" dans la procédure.

Pensez à essayer de demander la dispense d'inscription au B2 (casier judiciaire)

Par **reub**, le **10/08/2014** à **00:06**

Bonjour je connais un n amie depui 15 ans et depuis mai 2014 il et gravement malade et il confier sa carte bleu il ma preter 1300 et ces facture etait pas un jour et a la fin du moi je vais payer tout ces retards de factures,il sera suivi sur tutel et jai peur kon m accuse abus de confiance de l escroquerie,je risque quoi merci de m aider